

*Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville*

*Secrétariat d'Etat à la Solidarité*

*La Secrétaire d'Etat*

CAB/VL/CB/DA/D09004660  
V/Réf. : GD/FM

ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU DEPUTE

10 AVR. 2009

Paris, le 07 AVR. 2009

*Che* Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu me faire part de vos inquiétudes, et de celles de parents d'enfants et adolescents atteints d'autisme ou de troubles envahissants du développement, relatives à leurs conditions de vie et d'éducation du fait du manque d'établissements médico-sociaux dans le département du Pas-de-Calais comme sur l'ensemble du territoire.

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre correspondance.

Sensible à vos préoccupations et à celles de ces familles, je tiens à vous apporter les précisions suivantes.

Accroître l'offre de places en établissements et services pour les personnes atteintes d'autisme ou de troubles envahissants du développement (TED) mais aussi offrir aux familles d'autres types de prises en charge que celles qui sont classiquement développées en France fait partie des priorités du Gouvernement.

Ainsi, depuis 2005, il n'a eu de cesse de renforcer le nombre de places et la qualité de la prise en charge en créant 38 490 places nouvelles en établissements et services pour personnes handicapées.

Conscient néanmoins que cet effort reste encore insuffisant, et conformément à l'engagement pris par le Chef de l'État, le 10 juin 2008, il s'est engagé à poursuivre cette action en créant, en cinq ans, 50 000 places nouvelles dont 4 100 seront destinées à l'accueil des personnes atteintes d'autisme ou de TED.

.../...

Monsieur Guy DELCOURT  
Député du Pas-de-Calais  
Maire de Lens  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS Cedex 07 SP

En 2008, ce plan de création de places s'est d'ores et déjà traduit par le financement de 9 625 places nouvelles auxquelles s'ajouteront, en 2009, 6 925 places supplémentaires dont 900 places seront destinées aux personnes atteintes d'autisme ou de TED (400 places pour adultes et 500 places pour enfants).

En outre, au niveau régional, un plan d'urgence pour la région Nord-Pas-de-Calais a été conduit depuis trois ans pour un montant total de 6 millions d'euros. Il a permis de porter le nombre de places dans la région à 1 400 en trois ans. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre cet effort de rattrapage tant les besoins sont encore immenses. C'est pourquoi j'ai décidé de prolonger ce plan d'un an en débloquant, pour 2009, une enveloppe supplémentaire de 2 millions d'euros.

Soucieuse de vous apporter une réponse précise quant au nombre de places qui seraient éventuellement créées dans le département du Pas-de-Calais, je vous informe que j'ai saisi Monsieur le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de votre question.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites susceptibles d'être réservées à ma requête.

Sachez enfin qu'en ce qui concerne l'autisme, le Gouvernement ne veut pas seulement répondre aux besoins par du quantitatif mais aussi par de l'investissement qualitatif. C'est la raison pour laquelle le plan autisme 2008-2010 met fortement l'accent sur le développement de prises en charges éducatives et comportementales qui n'existaient pas jusqu'à présent en France.

Ainsi, plusieurs projets de structures expérimentales innovantes sur le plan des méthodes de prise en charge (ABA, TEACCH,...) sont en cours d'instruction, principalement sur la région parisienne et dans le Nord. La formation à l'autisme sera également renforcée grâce au développement de cursus universitaires spécialisés dans les approches comportementales de l'autisme. Enfin, une réflexion sur les bonnes pratiques de prise en charge de l'autisme est actuellement menée au sein de l'agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale.

Telles sont les actions que le Gouvernement entend mener à bien afin de concrétiser les ambitions de la loi du 11 février 2005 et d'améliorer les conditions et la qualité de vie des personnes atteintes d'autisme ou de TED.

Espérant qu'elles répondent à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de ma considération cordiale et distinguée.

Amicalement

Valérie LÉTARD

Monsieur Guy DELCOURT  
Député du Pas-de-Calais  
Maire de Lens  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
126, rue de l'Université  
75353 PARIS, Cedex 07 5P